



PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 28 janvier 2021 à 20h00
Salle del Castillo
Présidence : Mme Sophie Métraux
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séance retransmise en direct sur
www.vevey.ch et www.vevey.ch/youtube**

01 / 2021

Mme la Présidente ouvre la première séance de l'année 2021 en saluant les personnes présentes, les représentants de la presse et les personnes qui suivent nos débats à distance. Elle souhaite que cette nouvelle année soit apaisée, lumineuse, et qu'elle nous surprenne, mais en bien cette fois-ci. Elle rappelle les dispositions sanitaires en vigueur.

1. Appel

79 présents sur 99 membres élus, 20 absents, dont 2 sans excuse (Mme V. Feuerstein et M. Moya).

2. Adoption de l'ordre du jour

L'assermentation d'un membre au Conseil communal en remplacement de Mme Isabel Jerbia (PS) est reportée à la prochaine séance. Aux points 10 et 22 - Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels, les objets suivants sont annoncés :

Dans les reliquats des séances précédentes, le postulat de Mme I. Jerbia et M. K. Jerbia « De la sensibilisation dès les préaux » est retiré en l'absence de leurs auteurs. Reste une motion de M. V. Matthys « Dring Dring, voilà vos commi's », une interpellation de Mme M. Higy-Schmidt « Avant l'apprentissage, le stage » et un postulat de M. V. Groslimond « Une multimodalité accessible ». Trois nouveaux objets sont annoncés :

- Interpellation de M. P. Molliat « Espace Bel-Air, une maison de quartier vivante pour un quartier dynamique ! »
- Interpellation interpartis (VL-PDC-UDC-Vert/libéraux) « Pour un financement équitable des structures culturelles suprarégionales »
- Interpellation de M. B. Schobinger « Entretien du patrimoine immobilier veveysan »

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que modifié.

3. Correspondance

- Lettre de Mme N. Riesen annonçant qu'elle quitte le groupe UDC et siègera dorénavant en tant qu'indépendante. Elle regrette très fortement certaines attitudes et décisions de son groupe et se dit extrêmement déçue. Ce courrier est à la disposition de celles et ceux qui souhaiteraient en prendre connaissance.

4. Communication(s) du Bureau

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de notre ancien collègue, M. Peter Schuseil, président du Conseil en 2015-2016, qui s'est éteint subitement le 17 décembre dernier. Nous avons également appris le décès, aux portes de Noël, de M. Gérard Emery, beau-père de Mme la Syndique E. Leimgruber. Nous avons également appris le décès de Mme Monique Ming-Pfister, maman de notre collègue Ch. Ming, qui s'est éteinte le 22 janvier dernier, de même que celui de M. Jean-René Cordey, qui avait été huissier de notre Conseil durant 23 années. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

Mme S. Marques, qui siégeait en tant qu'indépendante jusqu'alors, rejoint les rangs du groupe PLR. M. A. Gonthier doute que ce transfert soit réglementaire, puisque le règlement stipule que les personnes qui font partie d'un groupe sont élues sur la même liste. Ce n'est pas le cas ici, sans quoi les indépendants pourraient rejoindre le groupe qu'ils souhaitent en cours de législature, ce qui obligerait peut-être à recalculer les proportions dans les commissions. Mme la Présidente répond que, renseignement pris auprès du préfet et du Canton, un tel transfert est possible bien que le règlement du Conseil soit sibyllin à cet égard. En revanche, il est clair qu'en cas de démission, le siège reste acquis à la liste sur laquelle la personne a été élue.

Le Bureau de l'intégration a créé une brochure intitulée « Ma ville, ma voix » afin d'encourager les personnes étrangères qui ont le droit de vote à utiliser leur droit. Ce dépliant est disponible au bureau de l'intégration et sur le site internet de la Ville.

5. Adoption du procès-verbal des séances des 3 et 10 décembre 2020

M. A. Gonthier revient sur son intervention en page 14, où il invitait le Conseil à *refuser* (et non accepter) l'amendement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le procès-verbal des séances des 3 et 10 décembre 2020 est adopté à l'unanimité tel que modifié, avec remerciements à son auteur.

6. Assermentation d'un membre au Conseil communal, en remplacement de Mme Isabel Jerbia (PS)

Ce point est reporté à la prochaine séance.

7. Nomination d'un membre à la commission de gestion, en remplacement de Mme Isabel Jerbia (PS)

La candidature de Mme M. De Stefanis, actuelle suppléante, est présentée comme membre, celle de M. C. Bussy comme suppléant. Il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Maria De Stefanis et M. Cédric Bussy sont nommés respectivement membre et suppléant à la commission de gestion par acclamation.

8. Nomination d'un membre suppléant à la commission des finances, en remplacement de Mme Isabel Jerbia (PS)

La candidature de M. J. Rilliet est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Julien Rilliet est nommé membre suppléant à la commission des finances par acclamation.

9. Nomination d'un membre à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera, en remplacement de Mme Isabel Jerbia (PS)

La candidature de Mme M. Higy-Schmidt est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Muriel Higy-Schmidt est nommée membre à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera par acclamation.

10. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels

a) Motion de M. V. Matthys « Dring Dring, voilà vos commi's »

M. V. Matthys remarque que cette motion avait été annoncée au mois d'octobre 2020, mais qu'elle reste d'actualité. Il a toutefois décidé de la transformer en postulat après discussion interpartis. Le texte de ce postulat est joint au présent procès-verbal.

La parole n'est pas demandée. Au vote, le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à une très large majorité (deux avis contraires et quelques abstentions).

b) Interpellation de Mme M. Higy-Schmidt « Avant l'apprentissage, le stage »

Mme M. Higy-Schmidt développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

c) Postulat de M. V. Groslimond « Une multimodalité accessible »

M. V. Groslimond développe ce postulat, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

La parole n'est pas demandée. Au vote, le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à une très large majorité (deux avis contraires et six abstentions).

d) Interpellation de M. P. Molliat « Espace Bel-Air, une maison de quartier vivante pour un quartier dynamique ! »

M. P. Molliat développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal. Il précise souhaiter une réponse orale.

Mme C. Gigon indique que le groupe socialiste trouve essentiel que la Municipalité puisse remercier en bonne et due forme l'APERO. L'espace Bel-Air est très utilisé et ses utilisateurs doivent pouvoir poursuivre leurs activités dans ce lieu. Il semble aussi important qu'à moyen terme on définisse quels sont les objectifs d'une telle maison de quartier, quelle est la politique de la Municipalité à ce sujet. Sinon, à quoi bon avoir mis fin à la collaboration avec l'APERO si c'est pour ne rien faire peut-être de plus professionnel, ce qui était peut-être reproché à cette association ? Est-ce qu'à l'interne il n'y a pas des ressources déjà présentes pour effectuer ce travail et n'y a-t-il pas possibilité de mutualiser la gestion à distance de cet espace en collaboration avec les associations du quartier ?

M. M. Agnant, municipal, rappelle l'art. 42 de la loi sur les communes qui stipule que les attributions des municipalités s'exercent dans les limites déterminées par les lois et par les règlements communaux. Elles concernent spécialement l'administration des services publics, y compris celle des services industriels. L'art. 44, al. 3, indique que l'administration des biens de la commune comprend les dépenses relatives à l'administration de la commune, à la gestion du domaine public et privé et à celle des biens affectés aux services publics, dans le cadre du budget et des autres autorisations données par le conseil. Lors du débat sur le budget, il avait dit que la conséquence d'une non-attribution de ce poste, vu l'état du service aujourd'hui, mènerait à la fermeture de la maison de quartier. La fermeture a finalement été imposée par le COVID. Cela permet maintenant un temps de réflexion. Lorsque le Conseil communal a devant lui une gestion proposée par la Municipalité, il est un peu délicat de vouloir forcer la Municipalité à faire autre chose que ce qu'elle propose de faire. On peut refuser, mais ce que demande l'interpellation relève-t-il de la gestion de la Municipalité ou du Conseil communal ? La question est délicate. Il donne quelques éléments de réponses aux questions posées :

La Municipalité a-t-elle adressé des remerciements officiels et circonstanciés à L'A.P.E.RO suite aux dix années de gestion bénévole de l'Espace Bel-Air ? Sinon, compte-t-elle le faire ? La Municipalité ne communique pas tout le temps comment elle agit avec l'APERO. L'interpellation parle de critiques émises vis-à-vis de l'APERO. Aucune organisation n'est parfaite, donc les critiques ne sont pas nécessairement négatives, elles peuvent être constructives dans le but d'améliorer les choses. La Municipalité a tenté deux manières de gérer les maisons de quartier : l'espace Bel-Air géré par une association et la villa Métisse gérée par un animateur. On a vu que la formule utilisée à l'espace Bel-Air pose problème. L'autre formule donne satisfaction. Si l'on part dans une couverture de la ville en maisons de quartier, la seule chose qu'il proposera, c'est de continuer à avoir des animateurs dans les maisons de quartier. La gestion au travers d'une association pose problème et finalement c'est le service qui pâtit de tout cela en encaissant les critiques, les reproches, en jouant aussi le médiateur pour régler les problèmes. Remerciement a été fait aux principaux bénévoles impliqués à plusieurs reprises par courrier, lors de rencontres et spécialement lors de la rencontre pour clôturer la collaboration entre l'APERO et l'espace Bel-Air, sachant que c'est l'APERO qui a dénoncé la convention ; ce n'est pas la Municipalité qui lui a demandé de se retirer. Tout cela a été fait par le Bureau de l'intégration, qui est le secteur chargé des maisons de quartier.

La Municipalité va-t-elle entrer en discussion rapidement avec le comité de l'A.P.E.RO ainsi que la ou les associations susceptibles d'assurer la continuité de l'accès à l'Espace Bel-Air à court terme pour les habitants du quartier ? La maison de quartier est pour le moment majoritairement utilisée par des associations qui la font vivre de manière autonome. Dès que les mesures sanitaires le permettront, elles pourront reprendre leurs plages horaires. À court terme, le service s'occupe, dans la mesure de ses capacités, d'assurer l'accès à la maison de quartier. Des forces supplémentaires ont été demandées, mais le Conseil a refusé de donner ces moyens.

Comment la Municipalité envisage-t-elle la gestion de cette maison de quartier à moyen terme ? La Municipalité est encore en discussion concernant l'avenir de la gestion de l'Espace Bel-Air. Le service chargé des maisons de quartier fera une proposition à la Municipalité. C'est sur la base de la validation ou non de cette proposition par la Municipalité que les réponses seront données aux associations qui ont déposé des demandes. Compte tenu des difficultés sanitaires actuelles, tout cela se fera en temps voulu.

M. P. Molliat revient sur la phrase selon laquelle c'est délicat de forcer la Municipalité à faire quelque chose qu'elle n'a pas proposé. Cela lui paraît juste être la démocratie, sinon le Conseil communal ne sert à rien. L'interpellation a été établie en collaboration avec l'APERO et la Fête multiculturelle, qui en ont validé le texte. Il ne s'explique donc pas la différence de communication entre les associations et le service. Le but n'est pas de souligner ce qui s'est fait dans le passé, ce qui a été voté ou pas, mais de savoir ce qu'il en est de l'avenir à court terme. On risque de se retrouver avec un local, du matériel à disposition, mais qui est inaccessible ou fermé. Il s'étonne d'entendre qu'il y a eu plein de remerciements envers les bénévoles parce que ce n'est pas l'écho qu'il a eu. Il attend du service qu'il soigne justement les bénévoles qui donnent du temps au service de la communauté. Le but est d'avoir une solution à court terme, avec les moyens qui sont à disposition, sinon cette maison de quartier va voguer à vue durant toute l'année en attendant le prochain budget. On a des habitants du quartier, membres d'une association, qui proposent une solution - bonne ou pas, ce sera au service de le déterminer, mais qui à priori peut se faire rapidement, en continuité avec ce qui s'est fait jusqu'à présent, et qui est gratuit. Ce soir, on nous parle d'autogestion et qu'en fait la décision n'est pas du tout prise. Ce qu'il comprend, c'est que M. le Municipal reste dans son idée d'engager quelqu'un et que d'ici là on va naviguer à vue parce que le Conseil n'a pas voulu accorder le budget et que donc toutes les autres propositions sont inadaptées parce qu'elles ne correspondent pas à la politique qu'il a envie de mener.

M. B. Schobinger demande de respecter la démocratie. Quand le Conseil dit non, c'est non. Une solution est proposée. Si elle ne plaît pas au municipal, ce n'est pas le problème du Conseil. Pour lui, une maison de quartier doit être gérée par une association du quartier. Cela a certes des défauts, mais cela a aussi beaucoup d'avantages. C'est économiquement très intéressant, parce qu'il s'agit d'un travail bénévole - et l'on peut remercier publiquement l'APERO pour tout le travail qu'elle a fait - et surtout cela permet des contacts beaucoup plus faciles, mais aussi d'avoir une certaine flexibilité avec des gens qui ne dépendent pas des horaires de l'administration. Engager une personne signifie de nouveau des coûts et il n'a pas envie que cela devienne une succursale de l'administration.

M. P. Bertschy aimerait savoir si la Municipalité partage les propos tenus par M. M. Agnant. Est-ce une réponse de la Municipalité ou du municipal et de son service ? Si ce n'est pas le cas, il propose d'arrêter le débat et d'attendre une réponse écrite de la Municipalité.

Mme la Syndique répond que la Municipalité a bien reçu un courrier de la Fête multiculturelle. À titre personnel, elle a assisté à plusieurs assemblées de l'APERO et a toujours remercié ses membres pour le travail effectué. Les relations ont été très bonnes avec l'APERO et elle tient à les remercier officiellement à nouveau. La Municipalité a bien compris qu'il n'y aurait pas de poste supplémentaire et qu'il fallait trouver d'autres solutions. Elle a demandé à la DASLIG d'évaluer le dossier de la Fête multiculturelle et de faire une proposition à la Municipalité. Il semble qu'une autre association ait aussi offert ses services. Actuellement, les locaux ne peuvent être utilisés en raison de la crise sanitaire, mais l'accord a déjà été donné aux associations pour qu'elles puissent continuer à le faire dès que ce sera à nouveau possible. Ces lieux sont importants pour la Municipalité, qui souhaite qu'une solution soit trouvée avant qu'un nouveau budget soit validé. Pouvoir collaborer avec une association du quartier est finalement une bonne solution. Ce dossier sera traité le plus rapidement possible.

M. M. Agnant constate que nous sommes face à quelque chose qui se rapproche d'une rupture de collégialité. Il a bien dit que le service chargé des maisons de quartier fera une proposition municipale, mais jamais il n'a dit dans quel sens ira cette proposition. Si l'on s'avance autant dans les réflexions d'un service qui n'a pas encore déposé ses conclusions, il ne sait pas comment cela s'appelle. Nous sommes en période électorale, c'est de bonne guerre, mais l'élégance serait que tous les partis qui ont envie d'une autre gestion que celle qui leur est proposée fassent campagne sur ces éléments-là. L'électeur choisira et les personnes qui seront élues pourront alors appliquer la gestion qu'elles souhaitent et qu'elles auront proposée à la population, qui les aura élues sur la base de ce programme.

M. M. Rizzello indique que les auteurs de cette interpellation ont fait exprès de demander la collaboration de tous les partis pour éviter que cela ne devienne un sujet de campagne. Nous sommes là pour trouver une solution concrète et demander à la Municipalité ce qu'elle en pense.

M. P. Molliat pense que les dissonances qu'on entend au sein de la Municipalité justifient une réponse écrite.

M. A. Gonthier remarque qu'on a un local, du matériel et qu'il y a des demandes - parce que si les adultes sont interdits de réunions, les enfants ne le sont pas et il faut profiter de ces locaux vides. Une association se propose. Cette association doit être représentative du quartier, pour que ce ne soit pas de nouveau quelque chose qui soit contesté par la suite. Pour cela, l'administration doit prendre les contacts, évaluer les propositions, rassembler les gens. Et cela doit se faire maintenant.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

Communications municipales – reliquat des séances des 3 et 10 décembre 2020

11. Réponse à l'interpellation Interpartis « Accueil des réfugiés-es du camp de Moria » (2020/C18)

La parole n'étant pas demandée, cette interpellation est considérée comme réglée.

12. Réponse aux interpellations de M. Bastien Schobinger « Réaménagement de la place de Marché et compensation des places de stationnement voiture » et de M. Patrick Bertschy « Provisoire ou définitif, où en est-on ? » (2020/C19)

M. P. Bertschy remarque que les réponses sont circonstanciées, mais le graphique qui est proposé est difficile à comparer. Malgré ce que d'aucuns peuvent dire ou croire, le PLR n'est pas contre la suppression des places de parc en surface, bien au contraire, notamment en Vieille Ville. En revanche, il n'est pas d'accord avec la tactique du saucisson. Suppressions de quelques places par-ci, par-là, sans concertation, et surtout elles doivent être compensées à proximité et en même temps. Concernant la première réponse et les discussions avec les commerçants, certes les commerçants ont reçu un courrier qui prenait acte de la pétition, mais qui disait aussi que la Municipalité continuait à aller de l'avant. Si c'est cela de la concertation et du dialogue, c'est malvenu et problématique pour la suite des opérations. Pour les réponses 2 et 3, il y a des oublis ou des erreurs (il donne plusieurs exemples). Les 30 places dont il est fait mention sont donc pour le moins fantaisistes. Quant aux places de parc pour les deux-roues, bravo, c'est ce qu'il convient de faire, mais une amélioration s'impose, notamment pour les vélos électriques. Au point 5, on nous dit que le calcul ne serait pas représentatif pour les trois dernières années compte tenu de l'augmentation des tarifs des parkings, de la Fête des Vignerons, qui a compensé les pertes dues à l'organisation de la manifestation et évidemment du COVID. Mais la Municipalité a-t-elle une idée des pertes qui nous attendent dans le futur avec la suppression de ces places ? Pour la réponse 6, le permis de construire du bâtiment qui doit voir le jour derrière la gare est-il toujours valable et jusqu'à quand ? Où en est-on dans le traitement des oppositions, le PPA sur cette parcelle pour la construction du parking est-il toujours d'actualité ou doit-on s'attendre, comme pour le collège, à un camouflet devant les tribunaux ? Où en est-on avec la gare MVR, que la Municipalité souhaite voir déplacée pour construire ce parking, peut-on connaître le budget - s'il y en a un - de ce parking, ou au minimum une fourchette de son prix ? Au début de la législature, un concours a été lancé pour le réaménagement de la place de la Gare (C24/2016). Est-ce que cela peut avoir un impact sur ce parking, sans parler bien sûr de la problématique des accès ? Le projet de parking à Entre-deux-Villes a été rejeté à une très forte majorité à cause de la cession du parking Vieille Ville à une entreprise privée. Donc, à ce jour, concernant ce parking, il n'y a rien à l'horizon. Un décompte régulier de toutes les places de parc sur le domaine public serait judicieux pour éviter d'oublier telle ou telle place qui pourrait avoir été créée ou supprimée. Au vu de la nouvelle annoncée ce matin par communiqué de presse, le plan directeur du stationnement pourrait-il être modifié et peut-on connaître le prix de cette future étude ? En ce qui concerne la place du Marché, il cite la phrase qui figurait dans le document envoyé par la Municipalité à tous les électeurs lors du vote sur le parking souterrain : « Les autorités ont dès lors adopté pour le transfert d'une partie du stationnement vers d'autres parkings existants ou à créer simultanément dans la couronne du centre-ville avec le projet de laisser 200 places en surface à la place du Marché ». Les électrices et les électeurs remercieront la Municipalité pour cette tromperie.

M. B. Schobinger revient sur le tableau illisible, qui comporte des erreurs. Quand il compare le tableau à ce qu'il trouve sur Cartoriviera, il y a des différences. De plus, on imagine bien que le parking Nest va fermer, ce qui supprimera encore un certain nombre de places. Entre la mise à l'enquête de la place du Marché et le concours, 68 ont disparu (50 sur la place du Marché et 18 sur le quai Perdonnet). Est-ce qu'on va les compenser ? On a tout un bla-bla pour dire en gros que non, mais on verra. Cette réponse n'est pas satisfaisante, d'autant plus que le nombre de 200 places de parc était un compromis, presque une contrainte dans le cahier des charges, entre la droite qui voulait 400 places et la gauche plutôt zéro. L'idée était de trouver un juste milieu, ce n'était pas un nombre fantaisiste. Visiblement, ceci n'est plus de mise, ce qu'il regrette. Il se dit ravi de voir que le parking derrière la gare est sur la bonne voie et attend que la Municipalité vienne avec quelque chose de plus concret. On verra si les autres parkings seront remis au goût du jour par la prochaine Municipalité.

Mme G. Kämpf indique que le groupe Décroissance-Alternatives est surpris de la réponse donnée à ces postulats. Pourquoi continuer à entrer en matière dans cette logique de compensation des places de parc alors que l'orientation globale, y compris celle du mandataire Transitec, se base sur les besoins réels, selon les informations reçues en commission d'aménagement du territoire où a été présenté le nouveau concept d'aménagement de la place du Marché ? La réponse municipale mentionne l'urgence climatique, mais il n'en transparaît pas une réelle volonté de réduire l'impact négatif du trafic individuel motorisé en ville. Réduire le stationnement contribue à diminuer le trafic en ville. Cela ne signifie pas couper totalement le trafic, mais le limiter au nécessaire qui ne demande pas de

remplacer toutes les places de parc sachant qu'il y a en a beaucoup qui sont disponibles si l'on regarde les panneaux. Des compensations sont prévues à Entre-deux-Villes, mais le projet semble être actuellement en veille. Ce que la réponse omet d'indiquer, c'est que le préavis 2016/P20 prévoyait la cession de l'exploitation du parking Vieille Ville à l'exploitant constructeur du parking Entre-deux-Villes pour élever le niveau de rentabilité de l'opération et intéresser ainsi les investisseurs potentiels. Ce modèle rendrait impossible une politique communale en matière de tarification. Le temps que les parkings planifiés pour permettre ces compensations soient construits, c'est-à-dire quelques années encore, nous devons avoir atteint des objectifs de réduction d'émissions de CO2 qu'il ne sera pas possible d'atteindre si l'on continue de compenser et de ne rien changer. Il en va de notre santé et non d'une idéologie. Pour Décroissance-Alternatives, il faut investir dans de nouvelles mesures pour accompagner la limitation nécessaire du trafic automobile. Au lieu de prévoir des parkings, développons plutôt les transports publics, la mobilité douce, les emplois, la consommation et les loisirs de proximité en ville pour réduire les déplacements en voiture individuelle. Pérennisons également les livraisons à vélo gratuites.

M. B. Schobinger rappelle que le plan directeur du stationnement dit bien que le besoin en places de parc existe, que le principe de compenser permet d'équilibrer. Voilà sur quoi l'on se base.

M. M. Bertholet estime qu'à un moment donné, ce n'est plus une question d'orientation politique gauche-droite. Si l'on suit les rapports du GIEC ou l'accord de Paris, le bilan carbone devra être de zéro à l'horizon 2060. Pour la Suisse, cela signifie un bilan carbone de zéro en 2050 selon la Confédération, en 2030 selon les grévistes du climat. Nous n'avons plus le temps, ce n'est pas une question d'idéologie. Lorsqu'on se bat pour un principe de compensation de places de parc à Vevey, on ne fait que retarder ce qui est inéluctable. Parce que si nous ne le faisons pas de nous-mêmes avec des mesures d'accompagnement, le choc sera très brutal.

Mme C. Gigon pense qu'il faut sortir de cette logique de compensation. Tout d'abord parce que Vevey a déclaré l'urgence climatique et que tous les partis, avec plus ou moins de voix, l'ont soutenue. Il y a urgence, on ne va donc pas compenser éternellement les places de parc perdues par de nouvelles places dans un autre endroit. Et parce qu'aussi les gens changent leurs habitudes de transport. Avec le temps, ils abandonnent la voiture pour se mettre à marcher, à utiliser les transports publics ou le vélo. C'est un fait. On enlève des places de parc parce qu'on rajoute des places pour les vélos et l'on développe les transports urbains. Cela se fait partout à travers la planète. Aujourd'hui, le Conseil fédéral décide d'un plan pour le climat apparemment ambitieux. Il va falloir s'y faire, on ne va pas continuer à compter les places de parc à Vevey.

M. P. Bertschy remercie la gauche de nous dire de ne pas faire de politique politicienne. Il n'empêche que l'agressivité dont ils font preuve sur ce dossier risque de poser quelques problèmes pour faire adopter la loi par le peuple suisse, qui devra prochainement se prononcer puisque le référendum a abouti. En continuant avec de tels propos, la majorité sera compliquée à obtenir. Comment faire par la suite ? En imposant les choses ? Cela s'appelle la dictature.

M. A. Dormond indique qu'à Lausanne, le PLR a demandé au Conseil communal la création d'une zone piétonne d'un kilomètre carré. Si l'on superpose cette surface à Vevey, c'est presque les 2/3 du territoire veveysan, alors qu'ici, on est tout le temps en train de discuter pour faire des réaménagements en surface de qualité, de supprimer des places de parc et c'est tout de suite une levée de boucliers. Il ne s'agit pas de supprimer la circulation ou l'entier des places de parc, mais à un moment donné il faudra bien accepter que, pour mettre en place une végétalisation de la ville, la mobilité douce, des choix, qui ne seront peut-être pas faciles, doivent être faits.

M. A. Méan rappelle qu'il y a moins de trois ans le Conseil communal a voté le plan directeur du stationnement. Les mêmes conseillers ici présents ont accepté ce plan et maintenant on le remet en question. À quoi servent les plans directeurs si de toute façon ils sont obsolètes après deux ans ?

M. A. Gonthier indique que la menace de M. P. Bertschy ne le fait pas frémir du tout puisqu'il se dit contre la loi sur le CO2 et qu'il a soutenu le référendum. Un concours a été organisé pour cette place. Pour égaliser les chances et pouvoir comparer les différents projets, une jauge a été fixée à 200 places. La configuration du parking livrée par l'équipe qui a gagné le concours était biscornue, elle posait passablement de problèmes, surtout dans l'angle nord-ouest de la place, au débouché de la rue du Torrent pour remonter en direction de l'avenue Paul-Cérésolle. Le projet a été retravaillé, on est arrivé à 150 places. Ce n'est pas une fantaisie, une décision arbitraire, c'est aussi une décision technique. Si l'on veut un parking simple, pas biscornu comme le parking provisoire qui existe aujourd'hui, il faut des allées droites, avec des places de parc de chaque côté. Si l'on essaie de respecter ce principe, on se trouve soit à 150 places, soit à 225 places, avec une 3^{ème} allée et des places de parc jusque devant la Grenette, ce qui est totalement contraire à tout ce qu'on veut faire de cette place du Marché. C'est donc aussi pour des raisons extrêmement concrètes qu'il ne faut pas vouloir augmenter le nombre de cases sur cette place, parce qu'on ne sait pas où les mettre rationnellement et raisonnablement.

M. B. Schobinger revient sur la question de l'urgence climatique. Le PS vient de proposer une initiative pour le réaménagement du bord du lac qui coûterait 20 millions pour un impact climatique nul. Il faut donc arrêter de faire la morale. Concernant la place du Marché, il comprend que les 150 places donnent quelque chose de concret. Ce n'est pas ce qui le gêne fondamentalement, mais le fait que l'on promette de compenser, comme lors du vote sur le parking souterrain, et que quelques mois plus tard on s'assoie dessus. Si on lui disait qu'on va essayer de compenser les 68 places supprimées dans le parking qu'on va créer derrière la gare, à Entre-deux-Villes, ou ailleurs et que cela se fera en parallèle, cela lui conviendrait. Le principe de mettre les voitures près de la route cantonale dans des parkings souterrains pour que cela libère de la place pour réaménager les rues lui convient tout à fait.

M. C. Bussy rappelle que le plan directeur du stationnement identifiait un certain nombre de places nécessaires, dont près de la moitié devaient être réalisées en périphérie de la ville, et les places pour les visiteurs étaient comptées à 100 places. Il recommandait d'arriver à ce résultat-là en construisant des parkings P+R en périphérie, en mettant à jour les abonnements, en diminuant la durée de stationnement autorisée (donc en diminuant les places ventouses), en homogénéisant la durée de stationnement, etc. Depuis, la commune a déclaré l'urgence climatique. Constater que le nombre de places nécessaires a diminué, que les habitudes changent n'est en rien contraire aux objectifs du plan directeur du stationnement que le Conseil a voté. C'est simplement ancrer une vision qu'on a eue à l'époque dans la réalité actuelle pour répondre aux besoins de nos habitants et de nos habitantes qui sont d'avoir des espaces verts, des espaces aérés, des places pour une ville dynamique, des animations en ville et un bord du lac repensé. Arrêtons d'opposer les choses, allons de l'avant, mais la vision de la Municipalité lui paraît trop timide.

M. Ph. Herminjard constate que le PLR passe pour le vilain comptable du nombre de places qui apparaissent et disparaissent, mais au fond le problème c'est qu'on ment aux citoyens veveysans. On n'arrête pas de nous dire qu'on va compenser, on avance des chiffres, mais en réalité tout cela est largement bafoué et l'on n'en fait qu'à sa tête. C'est en cela aussi que cette interpellation était justifiée, parce qu'il fallait dénoncer cette situation qui vient de la majorité de la Municipalité qui ment à ses concitoyens.

M. J. Christen, municipal, considère qu'on ne peut pas prétendre résoudre les problèmes climatiques au travers de slogans électoraux et au bout du compte ignorer la nécessité de repenser notre manière d'appréhender ces questions de mobilité et refuser de prendre des mesures concrètes ou contester celles prises par la Municipalité et qui s'inscrivent dans une volonté claire de résoudre ce défi climatique. Il accepte la critique émise par certains que la Municipalité est encore trop timide. Ce sont des choix qui sont parfois difficiles à faire parce qu'on est confronté à des difficultés de terrain qui font que ces questions sont extrêmement sensibles et qu'il faut y aller pas à pas. Il ne pense pas que ce soit une erreur de faire du saucissonnage, d'habituer les gens petit à petit à modifier leurs habitudes. Ce qu'on vit en ce moment nous conduit par la force des choses à modifier nos habitudes de manière peut-être plus violente, et c'est une situation malheureuse, mais si l'on ne prend pas un certain nombre de mesures de manière volontaire, on risque de devoir les prendre sous la contrainte, dans l'urgence et dans des circonstances beaucoup plus difficiles. Les élections du mois de mars diront ce que la population souhaite et dans quelle direction aller. On va effectivement devoir se montrer moins timide en la matière, en essayant de trouver des aménagements et des mesures d'accompagnement pour que les changements se fassent de manière pas trop difficile. Il admet qu'un certain nombre de suppressions ont pu être oubliées, comme peut-être aussi des ajouts de places de parc. Les vérifications seront faites, mais l'un dans l'autre cela va s'équilibrer. Une trentaine de places sur 1'000 places au total représentent 3,5%. On peut effectivement dire que c'est une approche relativement timide, sachant que la Municipalité a évolué ces derniers mois et qu'elle n'est plus dans une logique de compensation, mais plutôt de besoins et de nécessité de changer les comportements pour effectivement résoudre la question climatique en prenant différentes mesures. Les pertes futures du parking Vieille Ville sont extrêmement difficiles à évaluer. Pour ce qui est d'un PPA pour la construction d'un parking, il ne voit pas de quoi l'on parle. Un PPA n'est pas nécessaire pour construire un parking, mais il faut une mise à l'enquête publique. Le projet de parking Gare-centre avance, mais il n'est pas encore abouti, raison pour laquelle il ne peut en dire plus pour le moment. Pour ce qui est de la mise à l'enquête publique de la place du Marché, nous rencontrerons les différents opposants dans le courant du mois de février. Le projet d'un parking à Entre-deux-Villes a été clairement mis au frigo, on s'est donné pour priorité avant tout de faire aboutir le projet de la place du Marché ainsi que le parking Gare-centre. Aujourd'hui, on doit faire des choix, des priorisations et celui d'Entre-deux-Villes n'est pas une priorité.

M. P. Bertschy rappelle que son intervention concernait des questions qui n'ont pas trouvé réponse dans la réponse municipale. Concernant le parking de la gare, M. le Municipal n'a absolument répondu à rien du tout, bien au contraire. On nous dit depuis deux ans qu'il est à bout touchant, aujourd'hui aucune information n'est donnée au Conseil communal. Il n'a pas l'impression que les habitudes changent quand on voit la circulation sur l'autoroute tous les jeudi et vendredi en fin de journée. Les gens sortent à Chexbres pour traverser Vevey et les habitants de l'avenue Général-Guisan subissent un embouteillage énorme. Il est donc faux de dire que les habitudes changent.

M. J. Christen ajoute qu'on essaie d'avancer aussi vite que possible sur le dossier du parking Gare-centre. Si l'on avait décidé de supprimer un nombre important de places de parc sur la place du Marché sans avoir apporté de solutions telles que celle de Gare-centre, il pourrait comprendre qu'on soit en colère. Mais le projet de réaménagement de la place du Marché prend lui aussi du temps, parce qu'il y a des contraintes juridiques, techniques, démocratiques, parce qu'il y a des processus à suivre. Ces deux projets avancent parallèlement, des compensations sont prévues, peut-être pas totales en fonction de l'évolution de la situation, à Gare-centre ou ailleurs si finalement le projet derrière la gare ne peut pas se réaliser. Il s'agit de faire avancer les choses progressivement et d'éviter de se retrouver avec un déficit trop important de places de parc de manière un peu radicale, mais il n'y a aucune raison de s'insurger parce que le projet Gare-centre n'a pas encore abouti alors que celui de la place du Marché n'a pas abouti non plus.

Mme la Présidente se dit persuadée que la thématique reviendra sur le tapis et décide de clore la discussion. Ces interpellations sont considérées comme réglées.

13. Fête des Vignerons 2019 : Rapport sur les activités de l'administration communale (2020/C20)

M. A. Gonthier relève deux phrases de ce rapport (page 106), qui concernent l'arrangement financier dont le Conseil a abondamment discuté. Il est rappelé que « la Confrérie des Vignerons n'a demandé aucune subvention à la commune de Vevey et n'a pas souhaité demander de garantie de déficit. Un subventionnement n'est plus possible après la tenue de la manifestation. Aussi, la Municipalité ne pouvait pas entrer en matière sur l'abandon pur et simple d'une partie des créances ». Quelques lignes plus loin, on lit que « la Municipalité a proposé un arrangement financier élégant qui permettait au Conseil communal de se déterminer sur l'abandon d'une partie de la créance [...] ». Il trouve cela plutôt comique.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

14. État des lieux de la ligne de bus VMCV 215 (2020/C21)

La parole n'est pas demandée.

15. Aide humanitaire et en cas de catastrophe – Aide aux pays en voie de développement – année 2020 (2020/C22)

La parole n'est pas demandée.

16. Direction des ressources humaines – nouvelle cheffe de service (2020/C23)

La parole n'est pas demandée.

17. Préavis sur demande de crédit de CHF 2'425'000.-- pour la réfection des réseaux communaux de canalisations et routes en 2021 et réponse au postulat de Mme Isabel Jerbia « Arrêt au Samaritain mais pas définitif ! » (2021/P01)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	UDC	M.	Bastien Schobinger
<u>Membres :</u>	PDC	M.	Louis Buttica
	PS	Mme	Giuliana De Regibus
	VER	M.	Antoine Dormond
	PLR	Mme	Anna Iamartino
	DA	Mme	Elodie Lopez
	VL	M.	Roger Pieren
<u>Suppléants(es) :</u>	UDC	M.	Moin Danaï
	PLR	M.	Patrice de Berville
	VER	M.	Karim El Khalifa
	PS	M.	Vincent Matthys
	VL	M.	Stéphane Molliat
	PDC	M.	Jean-Marc Roduit
	DA	M.	Alexandre Vallotton

18. Préavis sur Sport et Culture : quel avenir face à la crise du COVID-19 ? Demande d'un crédit exceptionnel de CHF 300'000.-- pour le soutien et la relance des activités des milieux associatifs et professionnels de la culture et du sport veveysans, face à la crise du COVID-19 (2021/P02)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PLR	M.	Christian Roh
<u>Membres :</u>	PS	M.	Sergio De Stefanis
	UDC	M.	Cihan Kirisci
	DA	M.	Laurent Lavanchy
	VL	M.	Bryan Pilet
	PDC	M.	Martino Rizzello
	VER	Mme	Jennyfer Vincent
<u>Suppléants(es) :</u>	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	VL	Mme	Sarah Dohr
	PDC	M.	Nuno Domingos
	PS	Mme	Caroline Gigon
	VER	M.	Douglas Magnenat
	PLR	M.	Ambroise Méan
	DA	M.	Frédéric Vallotton

19. Préavis sur projet de modification du règlement du Conseil - Création de la « Commission de l'Environnement et de l'Énergie » à 13 membres, en remplacement de l'actuelle Commission de l'Énergie - Vœu du Bureau du Conseil Communal de Vevey - demande de modification du règlement du Conseil - composition du Bureau constitué par le Président, deux vice-présidents et deux scrutateurs (2021/P03)

Cet objet est renvoyé à une commission élargie de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PS	M.	Serge Ansermet
<u>Membres :</u>	DA	M.	Tiago Branquino
	PS	M.	Pierre Butty
	PLR	M.	Antonio Cambes
	UDC	Mme	Fabienne Despot
	PLR	M.	Vincent Imhof
	DA	Mme	Gabriela Kämpf
	VL	M.	Pascal Molliat
	PDC	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	VL	Mme	Anne-Francine Simonin
	VER	M.	Colin Wahli
<u>Suppléants(es) :</u>	UDC	M.	Moïn Danaï
	PS	Mme	Maria Antonietta De Stefanis
	VER	M.	Karim El Khalifa
	DA	M.	Alain Gonthier
	PLR	M.	Ambroise Méan
	VL	M.	Bryan Pilet
	PDC	M.	Martino Rizzello

20. Préavis et rapport sur aide à l'économie pour les commerces fermés durant la deuxième vague de la pandémie COVID-19 (2021/P04) - Clause d'urgence art. 52 RCC

Rapporteur : M. Francis Baud

M. F. Baud rappelle en préambule le vœu émis par la commission des finances que les critères éliminatoires, sur le modèle cantonal, soient précisés dans la directive.

M. Y. Luccarini, municipal, remercie le Bureau du Conseil, la commission des finances et les services de l'administration pour avoir œuvré dans l'urgence. Sur la question du vœu, la Municipalité va bien entendu y répondre favorablement et rajouter ces critères dans la directive d'application qui est jointe au préavis. Ces critères sont repris du modèle cantonal. Il s'agit que les entreprises ou les établissements soient rentables ou viables avant la crise, qu'il n'y ait pas de procédure de faillite en cours et qu'ils soient à jour avec le paiement des impôts et des

charges sociales. Ces critères seront éliminatoires pour pouvoir déposer une demande, avec l'avantage qu'on n'aura pas à aller vérifier par nous-mêmes puisque ces établissements auront préalablement déposé une demande au Canton. S'ils ne l'ont pas fait au vu de l'évolution des mesures et de la possibilité d'agir encore jusqu'au 30 juin, on les dirigera évidemment d'abord vers cette voie-là et ensuite on les invitera à revenir vers la Commune si l'aide n'est pas suffisante. Une modification sera faite également par rapport à la remarque d'un commissaire concernant le dernier point des critères, où il est indiqué « par cas ». Par « cas », on entend évidemment par établissement. Une fois par établissement et non par vague de pandémie. Il sera aussi précisé que l'autorité compétente pour prendre les décisions en première instance est la direction des finances et de l'économie. Dernière précision pour une mise à jour des chiffres par rapport au projet BienWenue et par rapport aux encaissements. À ce jour, on en est à fr. 435'000.- de remboursements pour 95 commerces. C'est-à-dire que 40% de l'argent a déjà circulé. Ce chiffre évolue vite. Initialement, il était prévu de faire les paiements toutes les deux semaines. Par rapport à l'urgence et au besoin de liquidités des commerces et en réponse à une demande de l'association des commerçants de Vevey, les remboursements sont maintenant planifiés chaque semaine.

M. A. Stübi rappelle qu'il était intervenu en décembre pour signaler l'inquiétude des Verts quant à une générosité financière sectorielle hâtive qui viendrait prêter nos capacités financières futures pour répondre aux demandes d'aides d'autres situations tout aussi légitimes ou notre capacité financière à participer à une relance économique future. Les Verts en appelaient à une vraie stratégie et à un vrai débat pour savoir jusqu'où nous sommes prêts à aller et comment le financer. Il s'étonne de l'absolu silence du préavis municipal sur ce point. Tous les appels à la solidarité, toutes les aides que nous accordons ne sont pas gratuits ; il faudra bien une fois que la collectivité se remplume. Par les impôts, par la vente ou la valorisation de biens communaux, par des coupes de prestations, par l'argent tombé du ciel, on n'en débattrait pas ce soir. Attendons que les élections communales soient passées. À titre personnel, cela ne l'empêchera pas de voter ce crédit, ayant évoqué en décembre déjà son ouverture à discuter d'un impôt de solidarité sous la forme d'une hausse temporaire, une fois la conjoncture rétablie, pour financer l'effort commun que nous aurons consenti pendant cette crise. La situation est très mouvante, les aides cantonales à fonds perdu ont bien évolué depuis que l'établissement du préavis. La définition de la 2^{ème} vague était auparavant du 1^{er} septembre au 31 décembre, elle s'étend maintenant du 1^{er} novembre jusqu'à fin juin. Quelle est la définition de la 2^{ème} vague dont on parle avec notre aide communale, puisque les critères semblent reposer sur des arrêtés cantonaux antérieurs ? Les Verts seraient favorables à ce que la Municipalité s'aligne sur la définition cantonale de la 2^{ème} vague en considérant aussi le premier semestre 2021 dans sa nouvelle directive. En revanche, ils sont d'avis qu'il faut privilégier au niveau communal, face à nos moyens qui sont limités, une aide ciblée sur les entreprises qui seront passées au travers du filet d'indemnisation cantonale, du fait notamment d'un chiffre d'affaires en dessous des minimas pour entrer dans le cadre des aides cantonales ou fédérales. Il s'agit d'éviter de devenir le service qui rejuge ou déjuge les décisions d'octroi cantonales. Nous serions parfaitement dans notre rôle en concentrant nos moyens limités sur le tissu fin local, en garantissant à toutes les entreprises, même avec des petits chiffres d'affaires, de pouvoir être soutenues et en évitant une surcharge des services communaux qui se transformeraient peut-être rapidement en bureau des plaintes des aides cantonales. Cette manière de ne pas être un bureau des plaintes permet de se concentrer sur le traitement rapide des demandes de ces petites entreprises sur lesquelles aucun autre service ne s'est penché. Mieux vaut donner plus et rapidement à ceux qui n'ont pas pu faire de demande cantonale plutôt que donner moins à tous avec le risque d'accorder des montants dérisoires qui n'enlèveront en rien la menace planant sur le tissu fin local. Canton et Commune restent ainsi chacune dans leur rôle et nous évitons des incohérences et télescopages de mesures, car, in fine, il faut pouvoir rassurer les citoyens que l'argent est utilisé à bon escient. Dans ce sens, les Verts soutiennent le vœu de la commission des finances qui clarifie les critères d'exclusion et les aligne avec les démarches cantonales. Il souhaite pour sa part émettre le vœu que la Municipalité renonce dans sa directive à reconsidérer des dossiers déjà admis et traités par le Canton au titre de ces aides à fonds perdu pour assurer suffisamment de moyens pour le tissu fin local qui échappe aux critères d'éligibilité cantonaux.

M. C. Bussy indique que le parti socialiste soutient avec force la nécessité d'aider notre économie locale. Les petites entreprises, en particulier les commerces, sont essentielles non seulement pour les emplois qu'elles génèrent, mais aussi parce qu'elles contribuent à la vie locale et à son dynamisme. Le groupe socialiste soutiendra donc ce préavis. Toutefois, comme il l'a dit et répété à de nombreuses reprises, le PS pense qu'une gestion équilibrée des deniers publics passe notamment par la fixation de priorités selon les besoins de la population et, ici, de l'économie locale. Il comprend la nécessité d'être efficace et rapide dans la mise en œuvre de nos soutiens financiers, mais regrette toutefois que la Municipalité ait manqué l'occasion, lors de l'élaboration de la présente directive, de fixer de manière plus claire et plus explicite les modalités d'attribution de cette aide ainsi que les bénéficiaires cibles, par exemple ceux dont le chiffre d'affaires les exclut du soutien cantonal, ou encore les situations particulières. La Municipalité a maintenant intégré au texte certains des critères détaillés dans le préavis au sujet de l'aide cantonale. C'est un premier pas qui va dans le sens de la commission des finances, mais cela n'en fait pas pour autant une vision. Il y a un enjeu à avoir cette réflexion à notre niveau. Il y a des aides fédérales, des aides cantonales, la question est de savoir quel est notre rôle en tant que collectivité locale, comment répondre à un réel besoin, comment identifier ce besoin-là. Il s'agit d'aller plus loin dans la réflexion, non pas pour diminuer l'aide mais pour qu'elle soit plus efficace

et plus ciblée. L'aide forfaitaire cantonale ayant été abandonnée au profit de celui des cas de rigueur, nous devons forcément à nouveau changer notre manière de procéder s'il fallait octroyer une aide pour les premiers mois de 2021, ce qui paraît inévitable. Le PS appelle donc de ses vœux une certaine anticipation pour le futur, car si la situation est toujours urgente, elle l'est depuis suffisamment longtemps pour ne plus être pris de court. Nous devrions donc pouvoir attendre de la Municipalité sa vision et ses objectifs concernant les mesures qu'il convient de prendre au niveau de la Commune pour sauvegarder le tissu économique local, mais aussi renforcer sa durabilité dans les prochains mois, années, ou plus encore.

M. B. Schobinger remarque que nous sommes face à un préavis urgent. Si nous attendons le mois de mars ou les prochaines élections, il sera trop tard pour bon nombre de nos établissements publics, de nos commerces, qu'ils soient petits ou moyens, raison pour laquelle le groupe UDC soutiendra cette dépense. Nous avons besoin d'aider ceux qui ont été contraints de fermer. Une aide bien ciblée sur ceux qui en ont besoin est nécessaire, mais évitons que cela ne devienne une usine à gaz afin de ne pas surcharger l'administration et ne pas décourager ceux qui feraient une demande et qui en ont réellement besoin.

M. P. Molliat rejoint M. C. Bussy sur le fait que cela fait longtemps que c'est urgent. Dès lors, pourquoi cette aide-là est-elle ciblée de septembre à décembre 2020 ? Janvier et février sont encore fermés. Faut-il s'attendre à un nouveau préavis à la prochaine séance du Conseil ? Il aurait été bon de l'appréhender, sinon il va arriver aussi dans l'urgence, ce qui n'a pas vraiment de sens à partir du moment où l'on sait que c'est fermé. On est en train de voter sur un montant de fr. 750'000.- et pratiquement la moitié de cette somme va arriver de nouveau parce que de toute manière tout est fermé jusqu'à fin février. On parle donc en fait de fr. 1'120'000.- environ. C'est effectivement un passif qu'on va laisser aux suivants et, encore une fois, les finances communales subissent des décisions que la Ville n'a pas prises. Vevey Libre soutiendra naturellement ce préavis et les commerçants qui souffrent pour toutes les raisons évoquées précédemment.

M. P. Bertschy remarque que la commission des finances a eu accès à tous les dossiers pour décider si l'on octroyait ou non cette aide. On a vu concrètement que des petits commerces n'avaient pas droit à l'aide cantonale ou fédérale. Tous ne passent donc pas entre les mailles, ils sont dans ce filet communal et c'est bien l'objectif de cette aide communale. Il ne s'agit pas de compléter l'aide cantonale ou fédérale, mais d'avoir une aide différenciée pour les commerces que nous connaissons dans notre ville. Oui, cette aide il faudra la rembourser, tout comme le déficit de la Ville qui sera vraisemblablement déficitaire ou les crédits d'investissement que nous allons faire tout au long de l'année 2021, mais il y a des priorités à avoir. Un certain nombre de décisions prises durant cette législature n'avaient pas le consentement du PLR, la majorité en a décidé autrement. Nous vivons une situation extraordinaire, difficile pour beaucoup de commerces, de citoyennes et de citoyens et, à situation exceptionnelle, mesures extraordinaires. Pour certains membres du PLR, la décision d'octroyer de l'argent public à des commerces indépendants est compliquée, mais la situation veut que cette aide leur soit octroyée puisque nous exigeons de leur part de fermer. On leur enlève de quoi vivre, il est donc normal que ceux qui leur interdisent de travailler compensent ces pertes.

M. M. Bertholet indique que Décroissance-Alternatives votera en faveur de cette demande d'urgence. C'est évidemment extrêmement important pour beaucoup d'entreprises, de petits commerces. Cela ne se discute même pas. En revanche, cela se réfléchit un peu d'un point de vue politique. À titre personnel, il a le sentiment qu'il y a un manque de solidarité confédérale. C'est la Confédération, le Canton qui ordonnent les fermetures, à eux d'assumer financièrement les choses. On se retrouve dans une situation du chacun pour soi, où finalement les villes-centres, qui sont déjà des poches de pauvreté avec des charges, des impôts souvent un peu plus élevés qu'ailleurs, vont pâtir du manque de solidarité dans ce pays.

M. F. Baud revient sur la frustration de M. A. Stübi sur le fait que la discussion sur le fond en matière de stratégie financière n'ait pas eu lieu. Évidemment que pour la commission des finances, c'est son sujet principal. Mais il s'agit ici d'un préavis d'urgence. La commission des finances s'est majoritairement entendue pour dire que la stratégie financière, c'est parler du plan des investissements, de l'autofinancement et du plafond d'endettement. Ce sont les trois outils avec lesquels la commission des finances travaille pour donner un avis financier à un préavis. Or, ce n'est pas six mois avant la fin de la législature qu'on va entamer cette discussion. Attendons la prochaine législature, avec un nouveau Conseil communal et une nouvelle Municipalité.

M. Y. Luccarini revient sur la question de l'exclusion. Personne n'est exclu, à l'exception de ce qu'on a convenu, à savoir les entreprises qui n'étaient déjà depuis longtemps pas viables ou les procédures de faillite, les retards d'impôts et de cotisations sociales. Par rapport à l'aide cantonale telle qu'elle existe maintenant (qui n'existait pas sous cette forme au moment de l'établissement du préavis), on inclut ceux qui ne sont pas éligibles parce qu'ils ont un chiffre d'affaires trop faible. Si l'on veut se limiter uniquement à ceux qui échappent à l'aide cantonale, sur les établissements qui ont fermé plus de 40 jours, il n'y en a aucun. Ne reste plus que ceux qui ont moins de fr. 50'000.- de chiffre d'affaires, et il n'y en aura pas beaucoup, parce qu'on arrive assez vite à un tel chiffre d'affaires. Donc,

probablement qu'on ne va toucher personne. Si l'on veut élargir plus, il y a évidemment les commerces qui n'ont pas fermé mais qui ont aussi des difficultés. Mais difficile de fixer un montant et des critères pour les aider. Ce qui a été mis en place pour ces commerces, c'est plutôt de l'ordre du projet BienWenue pour essayer de stimuler leur activité qui est encore possible. Sur la question de la 2^{ème} vague, qui est en deux parties, le problème c'est que les aides nouvelles qui ont été décidées ne se sont pas encore déployées. Difficile donc de savoir ce qui va se passer. Le champ des commerces fermés s'est agrandi, cela ne concerne plus uniquement les restaurants. On perdrait donc la possibilité d'aider en urgence les premiers qui ont été contraints à la fermeture parce qu'on devrait revoir les montants, les cibles et les critères d'attribution. Peut-être qu'effectivement en mars il faudra revenir avec quelque chose pour aider les commerces de la 2^{ème} partie de la 2^{ème} vague, mais au moins on saura ce qu'on doit faire parce que les mesures cantonales se seront déployées. On pourra évaluer leur impact et surtout on saura si le 1^{er} mars les établissements auront réouvert. C'est donc un peu pour cela qu'on est obligé toujours d'agir en 3^{ème} position, d'attendre que les mesures se déploient avant de compléter ou cibler ceux qui passent à travers ces aides. Il aimerait bien donner une vision à long terme sur ce qui se passe et les problèmes économiques à venir, mais c'est assez difficile. Les choses changent sans arrêt. Quand on verra le bout du tunnel, effectivement il faudra adopter une vision politique sur le long terme de ce qu'on veut pour notre économie locale, mais aujourd'hui la priorité est de lutter notamment contre les faillites, les commerces qui vont fermer, etc. Ce n'est pas le moment d'avoir une vision à long terme en faisant des plans sur la comète et devoir chaque fois réajuster les choses parce qu'on subit les événements, non seulement politiques mais aussi sanitaires. Le débat budgétaire est important et il devra avoir lieu non seulement sur ce qu'on dépense mais aussi sur ce qu'on encaisse, en essayant si possible d'équilibrer les choses, mais avec le renouvellement prochain des autorités, on ne peut pas demander à la Municipalité actuelle de donner une vision sur le long ou moyen terme de la gestion des finances communales. Il faut attendre le résultat des élections et avoir ces réflexions dans le nouveau plan de législature. Ce qui est certain toutefois, c'est que ces crédits supplémentaires qu'on vote aujourd'hui seront financés par l'emprunt, mais ce n'est pas une solution viable à moyen terme. Il faudra trouver des solutions, travailler aussi sur nos revenus. Pour sa part, ce à quoi il s'est engagé, c'est de commencer les processus budgétaires plus tôt, en espérant que lorsque la nouvelle Municipalité entrera en fonction elle pourra prendre dans la continuité le travail qui aura déjà été fait.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 04/2021, du 15 janvier 2021, concernant le « Soutien aux établissements contraints à la fermeture suite à la deuxième vague Covid-19 »,

VU le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 750'000.-- au budget 2021, au compte 200.3669.03 « Aide à l'économie locale – COVID-19 – 2^{ème} vague » pour toute aide liée aux difficultés économiques contemporaines à la deuxième vague de la pandémie du COVID-19.

Communications de la Municipalité, notamment :

21. Réponse à l'interpellation de Mme Anne-Francine Simonin, pour le groupe Vevey-Libre « Travaux prévus à la Cheneau et calendrier » (2021/C01)

Mme A.-F. Simonin ne peut se satisfaire de cette réponse, mais hélas il n'y a pas beaucoup d'autres solutions. Alors que son interpellation demandait une accélération du processus afin d'utiliser au mieux la période COVID, la Municipalité annonce un retard supplémentaire des travaux (4 mois annoncés, 6 mois calculés), sauf sur la fin des travaux où, par miracle, le retard ne serait plus que de quatre mois. Elle espère que la rénovation de la Cheneau sera une priorité de la prochaine législature.

M. P. Butty revient sur la question du personnel. La communication mentionne un remplacement temporaire des postes à Vevey dès le 1^{er} janvier 2021, ce qui peut éventuellement poser des problèmes aux personnes qui doivent maintenant se déplacer. Est-ce que cela se fera jusqu'en décembre 2023, soit du temporaire qui durera quand même plusieurs années ? N'y a-t-il pas une possibilité d'utiliser ce personnel, qui a une certaine compétence, par exemple pour organiser des journées vertes à la Cheneau, mais qui n'impliquent pas un hébergement puisque les travaux seront en cours ?

M. Y. Luccarini rappelle que le Conseil a déjà abordé cette question et qu'il avait dit qu'une solution était étudiée pour ces personnes puisque, bien avant les travaux, il y a eu l'interdiction des camps et la Cheneau a donc dû fermer sur ordre des autorités. À ce jour, tous les collaborateurs et collaboratrices de la Cheneau se sont vu proposer un nouveau contrat, qu'ils ont tous accepté. Des solutions ont été trouvées pour réduire l'impact des déplacements en remboursant le trajet demi-tarif et en comptant une heure par jour dans le temps de travail. Tout cela a été fait en concertation avec les personnes concernées. Certaines profiteront de cette période pour faire des formations professionnelles. Hors mesures sanitaires, dont on ne sait pas ce qu'elles seront au 1^{er} septembre 2021, on voit que les travaux dureront relativement longtemps. On travaille donc à trouver une alternative pour les camps. Proposer des sorties à la journée est effectivement une possibilité, mais Château-d'Oex obligerait à passer la journée à faire des trajets plutôt que des activités. La solution qu'on aimerait trouver serait de pouvoir à la fois offrir une prestation proche qu'on peut faire à la journée si la crise sanitaire continue, mais aussi un hébergement si cela redevient possible pendant la durée des travaux, parce qu'on sait toute l'importance qu'ont ces moments dans la construction de la relation entre élèves et enseignants. Il espère pouvoir venir bientôt devant le Conseil avec une proposition qui ira dans le sens de permettre à la fois des sorties à la journée et des camps avec hébergement lorsque ce sera possible et le personnel de la Cheneau pourra participer à l'organisation et à l'accueil des enfants dans ce cadre-là.

Mme la Syndique comprend la déception de l'interpellatrice par rapport à la réponse municipale, mais ce dossier reste une priorité pour la Municipalité actuelle. Nul besoin d'attendre la prochaine législature pour avancer. En revanche, on se doit de faire les choses les unes après les autres et tout cela prend un certain temps. Certes, il y a eu un décalage de quatre mois, mais nous vivons tous une situation compliquée et tout est plus difficile, tout demande plus de temps. Un nouveau calendrier a été établi, qu'on juge plus réaliste. Le Conseil communal a donné son accord pour ce projet d'importance et la Municipalité va travailler dans ce sens-là.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

22. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels (suite)

- a) Interpellation interpartis (VL-PDC-UDC-Vert'libéraux) « Pour un financement équitable des structures culturelles suprarégionales »

M. M. Rizzello indique que cette interpellation (qui est soutenue réglementairement et dont le texte est joint au présent procès-verbal) fait suite à l'amendement déposé lors de la discussion sur le budget.

M. C. Roh ajoute que si le but est bien évidemment de faire une demande au Canton pour avoir une aide financière, dans tous les cas, si par malheur nous n'arrivons pas à obtenir cette participation de 50%, voire un peu moins, le PLR ne veut pas que le Cabinet des estampes quitte Vevey, même si la Commune doit en assumer les frais.

M. P. Molliat rappelle que le but n'est pas de démanteler le Musée Jenisch ou le Cabinet des estampes. Mais actuellement on finance à bout de bras des institutions qui sont de portée cantonale. 25% du budget de la culture sont consacrés à ces deux institutions, alors que 20% de ce même budget reviennent à environ 80 entités culturelles de Vevey. La crainte de Vevey Libre, vu la situation économique dans laquelle on se trouve, c'est que le fait de porter ces institutions suprarégionales ne nous permette plus d'avoir les ressources pour soutenir les acteurs locaux qui, eux, n'ont pas la possibilité d'obtenir des financements cantonaux. Sinon où va-t-on couper, lors du prochain budget, quand la situation sera encore péjorée ? Dans toutes ces petites lignes, comme on le fait chaque année où l'on discute des heures sur des lignes relativement restreintes et cela fait souffrir énormément d'acteurs culturels et a un impact beaucoup plus fort sur le dynamisme que d'aller chercher des solutions en amont comme on le demande ici ?

Mme N. Sjöblom indique que Décroissance-Alternatives trouve cette interpellation particulièrement mal fichue. D'abord, elle semble protester contre l'absence de réponse de la Municipalité à une motion de 2019, transformée en postulat, mais pas un mot de cette motion dans l'interpellation, alors qu'elle était l'origine de la proposition farfelue de couper le budget du Cabinet cantonal des estampes en décembre dernier. Protester contre cette non-réponse est légitime et il suffirait que les interpellateurs redemandent avec insistance la réponse. Ensuite, on nous donne de grands chiffres, certes justes, mais sans rapport avec le centre de l'interpellation. On nous parle de fr. 2'500'000.- pour le Musée Jenisch et le Cabinet cantonal des estampes. Mais ce qui est en jeu dans l'interpellation, c'est seulement le Cabinet des estampes, qui coûte fr. 600'000.- nets à Vevey. Ensuite, on prétend que : « Au vu de la réaction des différents conseillers communaux lors de notre amendement, il est apparu que tous les partis sont d'avis qu'il faut remettre en question les conventions... ». C'est faux. Décroissance-Alternatives ne veut pas remettre en question ces conventions. Sans vouloir parler pour d'autres partis, certains ont déclaré qu'il serait bon de rediscuter la répartition des charges entre Canton et Commune, comme il est normal à l'échéance d'une convention, mais il n'est pas question de remettre en cause ces conventions. Décroissance-Alternatives n'a même pas évoqué cette éventuelle nouvelle répartition. La Ville a constitué elle-même une importante collection d'estampes, 7'000

œuvres sur les 35'000 du Cabinet des estampes. Si le Cabinet cantonal partait ailleurs, on continuerait quand même à s'en occuper, et il faut en tenir compte quand on négocie les charges annuelles. Une négociation pourrait aboutir à une répartition « équitable », selon les mots des interpellateurs, de 50/50. On passerait ainsi à une charge nette d'environ fr. 400'000.- pour Vevey. L'économie, loin d'être en rapport avec les chiffres donnés en début d'interpellation, serait alors de fr. 200'000.-. Ce n'est pas nul, ça vaut la peine d'en parler avec le Canton, mais ça ramène l'interpellation à sa juste hauteur : de grandes gesticulations pour pas grand-chose.

M. M. Rizzello invite à relire l'interpellation, qui rappelle clairement les chiffres présentés lors de la dernière séance et qui semblent exagérés, ou du moins aberrants pour certains. Il n'est nulle part demandé une économie de 2,5 millions de francs. Ce que demande cette interpellation, c'est un état des lieux des conventions. En fonction de cet état des lieux, on sera en mesure de savoir où nous en sommes, notamment avec le Cabinet cantonal des estampes et d'autres pôles d'intérêt suprarégional, cantonal, voire fédéral. Il a pour sa part peu ou pas d'informations sur l'ensemble des conventions de la Ville, qu'elles soient écrites ou non. Le but de cette interpellation est bien d'avoir un état des lieux. En fonction de cet état des lieux, on avisera.

M. P. Bertschy rappelle que le Canton, ce sont également les citoyens et citoyennes de Vevey. Il ne faut donc pas opposer Canton et Commune, mais collaborer. Tous les partis qui siègent au Conseil communal sont représentés au Grand Conseil. C'est le Grand Conseil qui a les clés de la bourse cantonale. Dès lors, que chaque parti s'adresse à ses députés pour leur demander d'intervenir lors de la discussion sur le budget au Grand Conseil pour obtenir plus de soutien pour le Cabinet cantonal des estampes.

M. M. Agnant pense qu'il y a un malentendu quant au rôle de chacune des instances que sont la Confédération, le Canton et la Ville. Ce volet a été abordé lors des états généraux de la culture qui ont été organisés à Vevey. Les échelons et leurs compétences respectives figurent dans le document « Politique culturelle de la Ville de Vevey, stratégie 2019-2026 » que chacun a reçu et qui est disponible en ligne sur le site de la Ville. En page 14 à 17 de cette brochure est présenté l'échafaudage des politiques culturelles en Suisse ainsi que les deux grands principes régissant la matière, à savoir celui de la subsidiarité, dont découle le fameux effet de levier tant de fois répété devant le Conseil, et celui de la souveraineté, qui rend chaque échelon (Ville, Canton, Confédération) libre de ses décisions. Il peut apporter des réponses à cette interpellation, mais s'agissant de la suite, dont on ne présage pas l'issue, il convient de se mettre d'accord si la demande est synonyme de vœu à l'intention de la Municipalité ou d'une injonction.

Pourriez-vous effectuer l'état des lieux décrit ci-dessus et le communiquer au Conseil communal avant la fin de la législature ? Cette demande nécessite un avis de droit, car ces conventions tripartites, qui impliquent la Ville, le Canton et des fondations déposantes ou autres entités privées, ne sont pas des documents publics. Pas sûr que ces informations puissent légalement être fournies au Conseil communal. De plus, l'interpellation ne précise pas quelles entités sont concernées. Le service prendra contact avec les interpellateurs pour avoir des précisions. Le rapport du service pour la commission de gestion, la surcharge de l'administration liée au COVID, les absences parce qu'on ne peut pas réunir tout le monde en même temps dans les bureaux, font qu'il y a actuellement d'autres priorités ; il ne peut donc pas garantir un délai pour répondre à une telle demande. Les conventions sont de compétence municipale, elles concernent la gestion de la ville et ne font pas partie des prérogatives du Conseil communal. Les futurs municipaux auront accès à ces informations lorsqu'ils seront élus.

Quelles actions pensez-vous entreprendre dans le cadre du renouvellement de la convention relative au Cabinet cantonal des estampes et dans quel délai ? Nous allons entamer les négociations dès maintenant, mais le renouvellement de la convention implique des discussions avec l'État de Vaud et les quatre fondations déposantes. Il s'agit d'une négociation politique, le délai ne dépend donc pas du service uniquement. Ce sont les communes qui définissent librement leur politique culturelle et leur stratégie. La Commune n'a pas pris sur le Canton. Si l'on veut changer quelque chose, il ne faut pas s'adresser aux communes mais aux députés ou au Canton directement. Ce que nous allons faire, c'est simplement discuter avec des partenaires autour d'une convention. Qu'est-ce que les interpellateurs entendent par structure suprarégionale s'agissant du Musée Jenisch et du Cabinet cantonal des estampes ? Cela a été expliqué plusieurs fois, le Musée Jenisch est le seul musée non cantonal soutenu par le Canton uniquement parce qu'il y a un dépôt de collections, qui correspondait à une demande de Vevey et non à un besoin du Canton. Le Canton n'a pas besoin de Vevey pour avoir un cabinet cantonal des estampes. Avec le bijou qu'il vient de créer avec Plateforme 10, il a toutes les techniques muséales pour conserver des estampes. Lorsqu'on parle de cabinet cantonal des estampes, c'est un prête-nom pour faire de la publicité et faire venir d'autres fondations. Il y a eu des difficultés ces dernières années et l'ancien municipal M. E. Rivier a déployé tout son talent de négociateur pour ramener les acteurs autour de la table pour que ce cabinet reste à Vevey. Il n'est pas question que ce cabinet quitte Vevey et, comme l'a rappelé Mme N. Sjöblom, on aura quoi qu'il en soit des estampes à gérer. Le message politique à faire passer, c'est de faire toujours vivre les villes périphériques, qu'on ne consomme pas la culture en un seul endroit dans le canton. À voir maintenant comment le Canton va répondre à cela. Mais il est faux de penser qu'en faisant pression sur le Canton on obtiendra quelque chose. Ce n'est pas à ce niveau-là que la pression peut être mise.

M. M. Rizzello considère que toute cette intervention ne débouche que sur deux réponses moyennement satisfaisantes. Les interpellateurs sont évidemment à disposition pour compléter les demandes mais, s'il a bien compris, la Municipalité n'a aucune intention d'établir l'état des lieux qui est demandé avant la fin de la législature. Concernant les actions entreprises ou à entreprendre pour le renouvellement de la convention, on nous dit que c'est dès maintenant et qu'en fait il ne s'agira que de discuter. Donc, si le Cabinet cantonal des estampes est un prête-nom, on doit partir du principe qu'il n'a aucun intérêt régional. Il rappelle que les interpellateurs ne sont pas contre le Cabinet cantonal des estampes, bien au contraire, mais des solutions doivent être trouvées pour les finances communales. Au vu de la réponse obtenue, il dépose la résolution suivante :

« Le Conseil communal demande à la Municipalité d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour renégocier la convention avec le Canton de Vaud concernant le Cabinet cantonal des estampes dans le but de trouver une meilleure répartition financière des charges si possible ».

Mme la Présidente rappelle effectivement qu'une résolution ne doit pas contenir d'injonction. C'est une déclaration à l'intention de la Municipalité qui n'a pas d'effet contraignant.

M. P. Molliat relève l'existence du Musée cantonal d'art et d'histoire, perdu au milieu de Lausanne et financé par le Canton. On a parlé de Plateforme 10, qui n'est pas financée par la Ville de Lausanne. Le musée de l'automate à Sainte-Croix est complètement porté par l'Office fédéral de la culture, parce que c'est le musée national de l'automate. En revanche, on parle du Musée suisse de l'appareil photographique, qui est porté à 100% par Vevey, du Musée Jenisch, dont on nous dit que c'est le seul musée non cantonal soutenu par le Canton. On est content d'être soutenu à 7% par le Canton, mais cela ne suffit pas. Que faire quand un quart du budget est consacré à une seule institution ? Oui, il faut négocier avec le Canton, mais si le Canton menace de reprendre ses collections, il appelle cela du chantage. Il faut aller discuter avec une idée en tête, parce que si l'on va discuter en sachant pertinemment qu'on n'arrivera à rien et qu'on n'a pas envie de prendre ce risque, on va laisser traîner les choses jusqu'à l'été et c'est effectivement la prochaine Municipalité qui devra s'en charger. Il espère que ce ne sera pas le cas, parce que d'ici là le prochain budget sera déjà établi et du coup, si la convention est resignée d'ici là, on repart pour quelques années où l'on ne peut plus rien faire. C'est maintenant qu'il faut s'activer. Si Décroissance-Alternatives pense que fr. 200'000.- ce n'est rien, cela représente quand même un quart de point d'impôts ou deux engagements fixes. Il serait plus intéressant à son avis d'avoir des engagements fixes qui travaillent pour Vevey et que le Canton donne un peu plus d'argent aux communes qui portent des objets que normalement c'est à lui d'assumer. Tout le monde ne partage peut-être pas ce point de vue, mais c'est le cas de six partis sur sept visiblement. Il enjoint donc la Municipalité à aller de l'avant dans ce dossier.

M. M. Agnant rappelle qu'il a parlé du seul musée non cantonal soutenu par le Canton. Cela a toute son importance. Penser que, parce qu'on parle de Cabinet cantonal des estampes c'est un musée cantonal est une erreur.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, la résolution est adoptée à une très large majorité (six avis contraires et quelques abstentions). Cette interpellation est considérée comme réglée.

b) Interpellation de M. B. Schobinger « Entretien du patrimoine immobilier veveysan »

M. B. Schobinger développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. A. Gonthier se demande si l'interpellateur ne devrait pas déclarer ses intérêts, puisque, semble-t-il, ces immeubles ont été construits par un de ses aïeux. (*M. B. Schobinger répond qu'il n'a aucun intérêt dans ces immeubles et qu'il avait même demandé leur démolition*) En ce qui concerne la caserne, on nous a déjà expliqué à plusieurs reprises que des incertitudes existent quant au redéploiement des forces de pompiers dans la région et que, dans l'attente d'une décision de Sécurité Riviera, cela ne valait pas la peine de rénover le bâtiment, mais qu'on ne pouvait pas non plus le démolir et donc qu'on était coincé, en tant que Commune, entre les deux exigences. L'interpellation demande un état des lieux et un inventaire de l'état de ces bâtiments. Si ses souvenirs sont bons, c'est une promesse faite dans un préavis qui visait à répondre aux postulats de M. S. Pilet et de Mme I. Jerbia, postulats refusés par le Conseil communal. Dans les conclusions figurait l'engagement d'opérer cet inventaire, la DASLIG en étant chargée et mandatant elle-même la DAIE pour le faire. C'est donc encore une porte enfoncée à grands coups de pied inutiles.

M. B. Schobinger remarque que beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis ces postulats. Parfois, il est bon de rappeler les choses afin d'obtenir une réponse. Il ne demande pas un rapport, un préavis, mais une simple réponse avec quelques explications. Comme pour les routes, existe-t-il une vision à très long terme pour les bâtiments ? La Municipalité fait de la politique du logement une priorité, mais elle laisse traîner le dossier « Savoie ». On peut quand même se poser des questions.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

23. Questions et propositions

M. P. Bertschy aimerait savoir si, compte tenu de la prolongation des restrictions par le Conseil fédéral, la Municipalité a pris une décision concernant une éventuelle nouvelle gratuité des loyers des commerces sous gérance de la Ville durant cette obligation de fermeture. Les associations sportives ou culturelles verront-elles la gratuité se prolonger également ? Des aménagements sont-ils envisagés par rapport à la problématique des véhicules qui devraient rester sur le territoire communal étant donné l'obligation du télétravail ? La Municipalité a-t-elle la volonté de trouver des solutions pour ces trois problématiques qui concernent nos citoyennes et citoyens ?

M. M. Agnant indique qu'une proposition sera faite à la Municipalité pour la question des loyers des locaux commerciaux. On ne pourra pas faire quelque chose de global comme au printemps dernier parce que des commerces qui sont fermés et d'autres non, mais les dossiers seront traités au cas par cas. Toute entreprise qui a quelques difficultés à la suite d'une fermeture ou d'une impossibilité d'activité sera invitée à adresser une demande d'aide.

M. Y. Luccarini rappelle que les installations sportives sont mises à disposition à fr. 3.-/h. On ne va évidemment pas facturer le tarif horaire pour des activités qui sont interdites. C'est l'utilisation effective qui sera facturée, et pas sur la base de la convention annuelle. Pour la question des macarons, il laisse son collègue M. J. Christen répondre.

M. J. Christen remarque que ses services ont traité cette question, qui est maintenant dans le camp de la direction des finances et donc la Municipalité aura l'occasion d'en reparler. *(Les choses ne semblant en fait pas si claires, une discussion a lieu au sein de la Municipalité à ce sujet)*

M. P. Bertschy ne demande pas des réponses exactes et précises, mais souhaite savoir s'il y a une intention. Les commerces qui sont obligés de fermer bénéficieront-ils, comme c'était le cas au mois de mars, de la gratuité de leur loyer, pour autant qu'ils soient locataires de la Ville ? Les équipes qui ont des jeunes qui s'entraînent parce qu'ils ont moins de 16 ans devront-elles payer la totalité si les groupes ne sont pas au complet ? Y a-t-il une volonté de maintenir, par exemple, la gratuité de la première heure au parking Vieille Ville tant que le Conseil fédéral décide d'obliger les gens au télétravail et de fermer certains commerces ? La Municipalité va agir au cas par cas, mais y a-t-il une volonté de faire pour cette 2^{ème} vague ce qui a déjà été fait, et qui a été très apprécié, lors de la première ?

M. J. Kamba revient sur la question des aides. On a parlé des entreprises et des commerces qui ont fermé, mais il y a aussi les théâtres, par exemple. Sur les fr. 750'000.- que le Conseil a accordé ce soir, la Municipalité a-t-elle pensé aussi aux intermittents du spectacle, qui n'ont plus de travail ? Vont-ils aussi recevoir de l'aide ou pas ?

M. Y. Luccarini, après discussion avec ses collègues, indique qu'il y a eu une mauvaise compréhension. La Municipalité a pris la décision par voie de circulation, soit en dehors de sa séance hebdomadaire, de prolonger jusqu'au 30 avril la gratuité de la première heure au parking Vieille Ville et de proposer les macarons pour les télétravailleurs veveysans qui ne bénéficient pas de macarons résidents et sur attestation de leur employeur. Il semble d'ailleurs que la gratuité d'une heure au parking Vieille Ville n'ait pas été interrompue.

M. P. Bertschy indique que le débat concernant la culture aura lieu lors de la prochaine séance. Ce sont typiquement des questions à poser au sein de la commission. Pour en revenir au parking Vieille Ville, il semble que l'heure gratuite ait été supprimée momentanément. Il se dit très satisfait des réponses données et encourage les services à communiquer ces décisions aux utilisateurs, parce que c'est maintenant qu'ils ont besoin de ces mesures.

M. J. Christen remarque, concernant le parking Vieille Ville, que la Municipalité avait souhaité que la mesure se prolonge sans interruption. Mais la police avait déjà réintégré le paiement de la première heure. On revient aujourd'hui à la situation antérieure, raison pour laquelle il y a ce petit flottement.

M. E. Oguey rappelle que début juillet 2020, il a informé le Bureau du Conseil par lettre de sa démission du groupe socialiste et de sa volonté de siéger comme indépendant. Il a choisi de ne pas rejoindre un nouveau groupe, pensant que cela n'était pas possible. On apprend ce soir que c'était possible, raison pour laquelle il annonce quitter son poste d'indépendant et rejoindre le groupe Décroissance-Alternatives avec effet immédiat.

M. J.-M. Roduit rappelle que M. N. Bonjour avait développé une interpellation intitulée « Vevey plaque tournante de la drogue ? ». Dans sa réponse, la Municipalité proposait la création d'un groupe interdisciplinaire pour parler de problème et essayer de le résoudre. Où en est la création de ce groupe ?

M. Y. Luccarini répond que c'est le statu quo pour l'instant, non pas par mauvaise volonté, mais en pleine crise sanitaire, quand on ne peut se réunir qu'en vidéo, la constitution d'un tel groupe de travail et l'exercice de son travail sont particulièrement difficiles. Il s'agit donc plus d'une question conjoncturelle que d'un changement d'opinion. Dès que des jours meilleurs le permettront, nous avancerons sur ce dossier.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 23h00 en souhaitant à toutes et tous une belle campagne électorale, fair-play, bonne chance à chacun et à chacune.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Sophie Métraux
Présidente



Carole Dind
Secrétaire





Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 28 janvier 2021

Postulat « Dring Dring, voilà vos commi's »

L'association à but non lucratif AMELIVE (Association Mobilité Environnement de Livraisons à Vélo) vise à développer et soutenir des systèmes de transport écomobiles favorisant l'intégration sociale et l'aide aux personnes à mobilité réduite. Elle promeut la mobilité douce et les transports en commun, en apportant des réponses concrètes aux personnes cherchant des alternatives. Le but global recherché par AMELIVE est d'améliorer la qualité de vie en milieu urbain.

Pendant la phase de crise COVID (de mi-mars à mi-juin 2020), il a été demandé aux seniors d'éviter de se rendre dans les magasins pour faire leurs courses, dans le but de réduire le risque de contamination.

Si de nombreuses initiatives ont vu le jour, permettant ainsi d'apporter les commissions à domicile, le confinement a montré que le fait de ne pouvoir se rendre dans les magasins pour effectuer soi-même ses achats, « pesait » sur le moral.

A noter que pendant cette période d'état d'urgence nationale, la commune de Vevey a permis aux Veveysanes et Veveysans de se faire livrer gratuitement leurs achats à domicile, grâce aux services de l'association AMELIVE - service Dring Dring - et à la commune de Vevey qui a pris à sa charge le coûts de transports (livraisons à vélo).

Pendant la phase de crise COVID, les conditions posées pour bénéficier de la gratuité étaient les suivantes : un montant minimal de 20.- par livraison, une livraison une fois par semaine au maximum et être domicilié à Vevey.

A comparer avec les tarifs usuels qui sont les suivants :

- Usager : CHF 5.-
- Commerçant : CHF 5.-
- Soutien de la Ville : env. CHF 5.- (subvention annuel de CHF 20'000.-).

Aujourd'hui, il nous paraît primordial de pérenniser cette gratuité pour les seniors et pour les personnes en situation de handicap qui habitent notre commune, hors contexte de crise. C'est leur permettre ainsi de continuer de sortir de chez eux pour faire leurs courses dans les commerces de la ville, sans avoir à se soucier de devoir « trimbalier » leurs achats jusqu'à leur domicile.

En effet et même si les transports publics se modernisent, il n'est pas toujours aisé de se déplacer avec des sacs de commission ou un caddy, ce d'autant plus que bien des bâtiments ne comptent pas d'ascenseur.

Pour Vevey, qui a adhéré à la démarche « Ville Amie des Aînés », une telle action ne peut que renforcer la volonté des services communaux d'améliorer et de faciliter le quotidien de nos seniors.

Avant l'apprentissage, le stage

Madame la Syndique,
Messieurs les Municipaux,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux

Malgré la crise actuelle, une bonne nouvelle nous a été transmise la semaine dernière. Grâce aux mesures d'encouragement à l'embauche mise en place par le Conseil d'Etat, le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage a augmenté de 1,3% cette année.

Mais avant de trouver une place d'apprentissage il y a une première étape: trouver des places de stage, stage obligatoire en cours du cycle 3. Un stage c'est l'occasion de découvrir la réalité d'un métier qui pourrait nous intéresser.

Pourtant cette première étape n'est pas simple: surmonter la gêne de contacter un inconnu, qui plus est pour lui demander un service, longue litanie décourageante, de réponses négatives: «désolé nous n'accueillons pas de stagiaires», c'est ainsi souvent le carnet d'adresses des proches qui est sollicité, avec le risque de ne pouvoir accéder à un stage dans le métier qui intéresse le/la futur.e stagiaire.

Dans le rapport n°21/2020 nous apprenions qu'une liste des commerces veveysans n'existait pas. Il a donc fallu en établir une en utilisant la taxe de base entreprise comme outil de référence. Un fichier de 1600 adresses est à présent disponible.

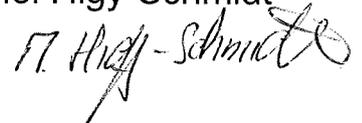
Mes questions sont les suivantes:

- cette liste pourra-t-elle être utilisée pour demander à la totalité des 1600 entreprises si elles sont prêtes à proposer des stages découvertes?
- pour celles qui répondent favorablement, cette information pourra-t-elle être directement transmise aux intervenants concernés (conseillers d'orientation, structure OPTI, établissements secondaires de la région, AI,...)?

Une réponse écrite est demandée.

Pour le groupe socialiste

Muriel Higy-Schmidt



Une multimodalité accessible

↳ du 6.28.1.2021

Pourquoi ne pas encourager concrètement l'utilisation du vélo ?

Plusieurs études montrent que le temps de trajet entre le domicile et le travail augmente de nos jours. Il est pourtant important que la population prenne, si possible, les transports publics pour faire ses trajets. Pour cela, beaucoup de mesures sont mises en place. Les transports publics sont par exemple largement subventionnés de manière à pouvoir être une alternative concurrentielle à la voiture. En revanche, dans de trop nombreux lieux, la desserte fine manque encore cruellement. Le vélo, électrique ou non, reste un moyen intéressant pour pallier ce manque. Il est de notre devoir d'encourager cette multimodalité, mais qui veut prendre son vélo dans un transport public, devra s'acquitter d'un billet demi-tarif pour le trajet ou d'un abonnement spécial pour ce dernier, du moins s'il ne veut pas devoir démonter partiellement son vélo et le mettre dans une fourre. Ces démarches rendent l'utilisation d'un vélo comme moyen de transport pour la desserte fine très peu pratique et/ou onéreuse.

De plus, un vélo peut être refusé par manque de place dans certains transports publics, tel que le M2 à Lausanne. On se retrouve donc avec une personne ayant payé pour elle et son vélo, mais ne pouvant prendre son moyen de transport.

L'injustice pour le vélo continue : vous avez une trottinette, pas de souci. Pour les vacances, vous pourrez prendre votre valise avec vous, quelle que soit la taille de cette dernière. Vous pourrez même prendre vos skis ou snowboards sans problèmes. Tout cela gratuitement.

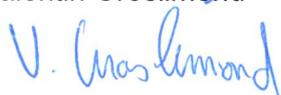
Plusieurs entreprises de transport ont été contactées et aucune n'a pu nous fournir des statistiques claires sur la fréquentation ou sur le montant que le transport de vélo représentait. Il n'est donc pas possible de mesurer le manque à gagner qu'engendrerait la gratuité des vélos dans les transports publics pour les entreprises concernées. Au mieux, les CFF nous ont expliqué que cela coûtait plus que ça ne rapportait. Autant diminuer la bureaucratie.

De nombreuses solutions existent pour transporter des vélos facilement en transport public. Pour les trams, des rames spéciales existent. Pour les bus, des porte-vélos à placer à l'avant des bus sont faciles à installer. L'avantage étant que le conducteur voit le cycliste manipuler son vélo devant lui. Une restriction de transport pouvant, alors, être justifiée lorsque la place ne le permet pas.

Le présent postulat invite donc la Municipalité à étudier la possibilité de rendre gratuit le transport de vélo dans les véhicules de transport public adaptés et ce, afin de promouvoir la multimodalité. Pour ce faire, elle prendra contact avec les communes partenaires du VMCV, le VMCV lui-même, la communauté de transport Mobilis ainsi que le Département des infrastructures et des ressources humaines de l'État de Vaud.

* * *

Au nom du groupe PLR et des Vert'Libéraux
Valentin Groslimond



Interpellation :

Espace Bel-Air, une maison de quartier vivante pour un quartier dynamique !

Madame la syndique, messieurs les municipaux, chers collègues,

Vous connaissez tous la maison de quartier de Bel-Air, sise dans le quartier de plan-dessus, vers la Place Robin.

Cette maison de quartier avait la particularité d'être gérée depuis une dizaine d'années non pas par des employés de la ville mais par les bénévoles de l'A.P.E.RO, l'Association Pour les Environs de Robin, dont certains sont élus de ce Conseil.

Via une convention conclue avec la ville, ces bénévoles, administraient, géraient et animaient cet Espace Bel-Air avec énergie pour le plus grand bonheur des habitants du quartier. Tout ceci sans que ce travail ne coûte un sou aux contribuables, ce qui représente quand même sur dix ans un peu plus d'un demi-million de francs de travail offert par l'A.P.E.RO à la collectivité. Il serait donc de bon ton de les remercier chaleureusement pour le travail accompli.

L'année passée, suite à diverses critiques politiques ainsi que du service en charge quant à la gestion de la maison et une certaine lassitude des membres, l'A.P.E.RO décidait de dénoncer la convention et de cesser de gérer cet espace dès fin 2020.

L'usage de la maison de quartier est actuellement extrêmement limité du fait des mesures sanitaires en place mais dès que celles-ci seront assouplies, on peut imaginer que les gens seront heureux de se retrouver en famille, entre amis, ou pour faire enfin les Assemblées Générales qui traînent depuis mars. Il est important que cette maison de quartier soit accessible à ses utilisatrices et utilisateurs dès que les rencontres seront à nouveau possibles.

Il est également important d'assurer rapidement une continuité de gestion car les outils mis en place par l'A.P.E.RO, notamment le système de réservation par internet donnaient pleinement satisfaction et il serait dommage de les perdre.

Un poste d'animateur/gérant était au budget en décembre. Ce poste a été refusé par le Conseil Communal.

Heureusement et malgré tout, le quartier de plan-dessus peut compter sur le dynamisme de ses habitants et leur envie de faire vivre ce lieu de rencontre. L'association de la Fête Multiculturelle a écrit un courrier à la Municipalité en date du 15 janvier. Celui-ci proposait une liste de personnes motivées à reprendre bénévolement et rapidement la gestion de la maison de quartier et demandait une rencontre avec le service communal en charge pour en discuter.

Nous posons donc les questions suivantes :

1. La Municipalité a-t-elle adressé des remerciements officiels et circonstanciés à l'A.P.E.RO suite aux dix années de gestion bénévole de l'Espace Bel-Air ? Si non, compte-elle le faire ?
2. La Municipalité va-t-elle entrer en discussion rapidement avec le comité de l'A.P.E.RO ainsi que la ou les associations susceptibles d'assurer la continuité de l'accès à l'Espace Bel-Air à court terme pour les habitants du quartier ?
3. Comment la Municipalité envisage-t-elle la gestion de cette maison de quartier à moyen terme ?

Au nom du groupe Vevey Libre,


Pascal Molliat

Soutenu par :

Le PDC 

Les Vert'libéraux 

Le Parti Socialiste 

L'UDC 

Les Verts 

Le PLR 

26.01.21

Pour un financement équitable des structures culturelles suprarégionales

Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, Chères et Chers Collègues,

Comme vous vous en souvenez sûrement, lors de la dernière séance de débat sur le budget nous avons déposé, Vevey Libre, le PDC et l'UDC, un amendement concernant le cabinet cantonal des estampes. La présente interpellation – résolution fait suite aux réactions rencontrées lors de ce débat.

La situation financière de la Ville n'est plus à présenter. Il est temps de chercher des solutions concrètes et tenter de réduire un peu le déficit structurel nommé plus d'une fois lors de nos discussions durant cette législature.

Un petit rappel sur les chiffres présentés la dernière fois :

- L'entier du budget culturel à Vevey, c'est environ 10'000'000 CHF.
- La fondation Image, le RKC, l'Oriental, les théâtres, le conservatoire et l'ensemble de tous les acteurs associatifs culturel veveysans et l'intégralité des manifestations culturelles représente moins de 20% de ce même budget, soit environ 2 millions de francs ;
- Le musée Jenish et le cabinet cantonal des estampes représentent 25% du budget de la Culture à Vevey, soit 2,5 millions.
- Budget de Vevey 2021 : 11 millions CHF de déficit présumé.

Au vu de la réaction des différents conseillers communaux lors de notre amendement, il est apparu que tous les partis sont d'avis qu'il faut remettre en question les conventions qui touchent nos structures culturelles suprarégionales comme le cabinet cantonal des estampes. Il ne faut pas oublier de prendre en compte la question des paliers de gestion et de l'impossibilité pour la plupart des petites structures culturelles de faire des demandes au Canton. Par ailleurs, la Ville doit se restreindre budgétairement en partie à cause des décisions de ce même canton. Il n'est donc plus possible que la Ville supporte seule une si grande partie des budgets culturels suprarégionaux. Dans cette optique, nous estimons qu'un état des lieux des conventions, écrites ou non, avec le canton et/ou d'autre éventuel partenaire pour des centres suprarégionaux doit être effectué et transmis au Conseil communal. Cet état des lieux devra absolument comprendre les dates de signature des conventions, les clauses de renouvellement, les délais de résiliation et les échanges de prestations. Outre la possibilité d'avoir une vue d'ensemble, cet exercice tomberait à point nommé puisqu'il permettrait aux futurs municipaux d'avoir un outil supplémentaire pour reprendre la recherche de l'idyllique « budget base zéro ».

La problématique des villes dites « centre » est très clair. Elles doivent participer de manière importante à la facture sociale indépendamment de leur situation financière tout en maintenant les prestations sociales, culturelles et j'en passe. Ne serait-il pas plus équitable que le canton participe au moins à 50% aux prestations d'intérêt cantonal délégué aux communes ?

Questions :

- Pourriez-vous effectuer l'état des lieux décrit ci-dessus et le communiquer au Conseil communal avant la fin de la législature ?
- Quelles actions pensez-vous entreprendre dans le cadre du renouvellement de la convention relative au Cabinet Cantonal des estampes et dans quel délai ?

Interpellation soutenue :

Vevey Libre

PLR

Le Centre – PDC Vevey

Les Verts


UDC

Parti socialiste


Les Vert'libéraux


Résolution à voter par le Conseil communal

Au vu de ce qui précède, et pour donner une suite concrète à notre amendement, nous souhaitons faire voter la résolution suivante :

Le Conseil communal demande à la Municipalité d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour renégocier la convention avec le Canton de Vaud concernant le Cabinet cantonal des estampes dans le but de trouver une meilleure répartition financière des charges. *si possible,*

Résolution soutenue :

Vevey Libre



PLR



Le Centre – PDC Vevey



Les Verts



UDC



Parti socialiste


Les Vert'libéraux



Entretien du patrimoine immobilier veveysan

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Plusieurs bâtiments emblématiques de Vevey souffrent d'un déficit d'entretien. Je vais prendre quelques exemples.

Les bâtiments du quartier de Savoie qui n'ont bénéficié d'aucune réfection depuis le dernier référendum. Référendum qui mettait en avant une rénovation de l'existant et demandait de faire appel à une coopérative d'habitation pour gérer l'ensemble. Mais force est de constater que dans ce secteur rien n'a été entrepris.

Nous trouvons également la caserne des pompiers qui a dû être équipée d'un échafaudage depuis plusieurs années pour protéger les passants. Echafaudage qui est depuis longtemps amorti par l'entreprise qui nous le loue.

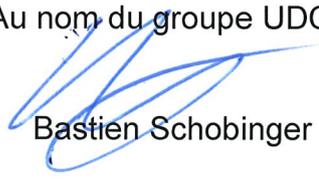
Pour compléter notre liste d'exemples, nous relèverons que certains collèges commencent à subir l'usure du temps, même si des problèmes de sécurité n'apparaissent pas encore.

Compte tenu de ceci, je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Qu'en est-il du quartier de Savoie, existe-t-il un projet de transformation ou rénovation de ce quartier ?
2. Quand la caserne des pompiers sera-t-elle rénovée ou entretenue ?
3. Un état des lieux de chaque bâtiment de la ville existe-il ?
4. Existe-il un plan de rénovation et d'entretien des bâtiments communaux s'étalant sur plus d'une législature ou seul le plan des investissements est-il utilisé pour cela ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses écrites

Au nom du groupe UDC



Bastien Schobinger